

Les crédits

• (1220)

Il a fallu les efforts du NPD, qui a questionné le gouvernement, et l'engagement personnel de la ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque, Monique Bégin, sans quoi rien ne se serait produit, car ce n'est certes pas les efforts de l'opposition officielle qui auraient donné des résultats.

Le seul engagement que les gens d'en face ont pris consistait à ne pas dire ouvertement qu'ils se désintéressent de l'assurance-maladie. Ils s'y sont même opposés dès le départ.

Mme Marleau: Madame la Présidente, on m'informe que vous vous préparez à rejeter notre amendement parce qu'il apporte de nouveaux éléments.

Permettez-moi de vous rappeler que cette motion se rapporte à une menace contre notre régime de santé et vous reconnaîtrez sûrement que les soins de santé sont une responsabilité conjointe de tous les paliers de gouvernement au Canada et que ces gouvernements sont interdépendants en vertu de notre régime de fédéralisme coopératif.

Cette motion de l'opposition exprime l'inquiétude de la Chambre face à la menace devant laquelle se trouve le système de santé au Canada par suite des compressions des gouvernements en exercice.

C'est la motion qui introduit cet élément de gouvernements en exercice. L'amendement ne fait qu'étendre la partie descriptive de la motion. La motion même mentionne l'intention avouée de certains premiers ministres de gouvernements en exercice qui menacent le régime de santé.

Notre amendement permet de tenir aussi compte des faits et des réactions des premiers ministres des gouvernements en exercice des autres provinces, et il replace les choses dans leur contexte.

Les premiers ministres provinciaux sont obligés d'agir ainsi à cause du gouvernement fédéral. C'est le gouvernement fédéral qui est le vrai responsable de cette menace.

Autrement dit, l'amendement n'ajoute pas de nouveaux éléments à la motion principale, il ne fait que clarifier la nature de la menace qui y est mentionnée. C'est pourquoi je pense qu'il est recevable.

M. Blaikie: Madame la Présidente, à mon avis, la portée de cette motion de l'opposition est claire. Elle exprime une inquiétude face à l'opinion des chefs de trois gouvernements provinciaux, soit les premiers ministres

libéraux du Québec, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve.

Or, l'amendement proposé par les libéraux vise à ajouter un tout nouveau élément à cette motion. Il traite des actions de trois autres gouvernements, par opposition à l'opinion de trois chefs.

La sixième édition du *Beauchesne* est claire à cet égard. Je suis sûr que vous y avez déjà jeté un coup d'oeil. On dit au commentaire 579(1):

L'amendement qui aborde une question étrangère à la motion principale n'est pas pertinent et ne peut être présenté.

Ce commentaire est fondé sur une décision prise par le Président de la Chambre des communes en 1923. Il a été appliqué systématiquement au cours des dernières décennies. Je suis certain que, lorsque vous aurez eu une occasion d'examiner la question, vous constaterez que le sous-amendement présenté par les libéraux est irrecevable à première vue.

M. Pagtakhan: Madame la Présidente, je soutiens que notre amendement est recevable.

Pourquoi? Je vous lis le commentaire 929 du *Beauchesne*:

Pendant les travaux des subsides un jour désigné, on ne saurait présenter une proposition d'amendement donnant lieu à un débat tout différent de celui que vise la motion originale.

Heureusement, madame la Présidente, avant que vous ayez eu le temps de vous prononcer sur la recevabilité de l'amendement, le débat à la Chambre a déjà établi qu'il était bel et bien recevable.

Nous avons entendu la position du député de Winnipeg Transcona qui soutient qu'il y a une relation entre les frais d'utilisation et les compressions budgétaires imposées par le gouvernement fédéral. C'est un fait établi.

Vous ne pouvez pas séparer les frais d'utilisation et les compressions. C'est ce que le député de Winnipeg Transcona a dit. Le débat porte aussi sur cela. Qui a imposé ces compressions? Le gouvernement fédéral. Vous ne pouvez pas tenir le gouvernement fédéral à l'écart du débat sans rendre ce débat impossible.

Dans la motion néo-démocrate, il est question de la menace qui pèse sur le système de santé. L'élément central, c'est le système de santé lui-même. Ce n'est pas l'intention avouée des premiers ministres libéraux. On en a parlé uniquement comme d'un facteur.

Le Nouveau Parti démocratique veut-il nous dire que la menace qui pèse sur le système de santé n'est attribuable qu'à un seul facteur? Dans leurs interventions, les députés de ce parti ont dit que ce n'était pas le cas. J'estime que l'on doit permettre un débat sur tous les